

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CAEM  
DIMANCHE 11 DÉCEMBRE 2022  
LA HALLE DE DIEULEFIT**

Accueil des participants à 9h30 par un temps café-thé-viennoiseries et démarrage de l'Assemblée Générale à 10 heures.

80 adhérents sont présents (58) ou représentés (22), ce qui permet d'atteindre le quorum fixé à 50%, soit 63 personnes. L'assemblée peut donc se tenir et délibérer.

Une copie du registre des présents ayant émargé le document est annexée au présent procès-verbal.

Les membres du Bureau sont présents et ouvrent la séance par une introduction de Laurence Debeda qui souhaite la bienvenue aux membres présents au nom du Bureau.

Laura Denis, Directrice, et Solveig Gernert, coordinatrice pédagogique, présentent ensuite le rapport d'activité à l'aide d'un support dont copie est jointe au présent procès-verbal et préalablement mis à disposition des adhérents avant la séance. Ce rapport est marqué principalement par une baisse sensible des inscriptions, conséquence directe des contraintes liées à la pandémie du Covid pour le second exercice, avec cependant un maintien exceptionnel de la plupart des activités et une reprise confirmée dès le 3<sup>ème</sup> trimestre grâce à la forte implication de l'équipe pédagogique. Cette baisse d'activité a été recensée dans toutes les écoles de musique de la région dans les mêmes proportions.

Bernard Voiseux, co-Président, présente ensuite le rapport financier. Les résultats de l'exercice accusent un léger déficit d'un peu moins de 1000 euros, ce qui est beaucoup mieux qu'attendu au vu des perspectives du début d'année et qui traduit un quasi équilibre des comptes dans un contexte très défensif. Il est rappelé qu'une demande de subvention d'équilibre avait été sollicitée en début d'année auprès de nos financeurs en prévision d'un résultat déficitaire, demande qui n'avait pas abouti. Il en résulte que le CAEM n'a pas à puiser dans ses réserves et peut donc maintenir ses capitaux propres au niveau actuel. La seule portée de cette conjoncture aura concerné la trésorerie dont le niveau a baissé sensiblement d'un niveau de 30K euros environ. La structure reste saine, sans endettement mais fragile du fait de la faiblesse de ses capitaux propres. Il est proposé d'affecter le

résultat en report à nouveau. Le support de présentation est joint au présent procès-verbal.

Jacques Lambert, co-Président, présente ensuite le rapport moral de l'association et rappelle les conditions dans lesquelles s'est engagé cet exercice difficile, tout en soulignant le caractère volontariste de tous les acteurs du CAEM pour traverser cette période épineuse, marquée, rappelons-le, par l'obligation du pass sanitaire et de son contrôle au sein de l'école, puis du pass vaccinal, contraintes accrues qui ont été mal vécues par nos équipes. Les professeurs et les élèves ont fait acte de résilience jusqu'à la fin du deuxième trimestre, date à partir de laquelle ils ont pu enfin connaître une rentrée quasi normale. Une copie de ce rapport moral est jointe au présent procès-verbal.

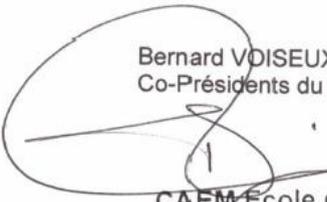
Enfin, Laura Denis et Solveig Gernert présentent l'aboutissement final du projet d'établissement pour les années 2022-2026 au moyen d'un support synthétique mettant ainsi en évidence le travail important de la commission et des équipes qui y ont participé ainsi que les principales orientations de l'école pour les cinq prochaines années. Il faut rappeler que ce travail conséquent très largement participatif entrepris en 2020 a été retardé du fait de la crise sanitaire. Une copie de ce projet est annexée au présent procès-verbal.

Au terme des présentations, Laurence Debeda remercie l'ensemble des acteurs participant à la vie de l'établissement, et rappelle à la mémoire de chacun le souvenir de Monsieur Yves Magnin, Maire du Poët-Laval et responsable de la culture à la CCDB, disparu il y a un an, et qui avait beaucoup œuvré pour le CAEM. Elle donne ensuite la parole à la salle pour une séance de questions, puis aux élus, questionnant sur le calendrier de travaux prévu au CAEM. Mme Francette Chapus, qui succède à Monsieur Yves Magnin, nous informe que compte-tenu des montants importants des travaux, des appels à subvention seraient indispensables. Or le bâtiment a été cédé par le département à la municipalité à condition qu'il n'y aurait pas de demande de subvention avant 2027. Les seuls travaux qui peuvent être engagés d'ici fin 2023 concernent la mise en sécurité incendie, et la conformité électrique. Les autres travaux sont remis à 2027, ce qui suscite de nombreux remous dans la salle en raison des conditions de travail des professeurs et élèves parfois difficiles.

Il est ensuite temps de délibérer sur les trois rapports qui ont été présentés. Laurence Debeda propose un vote à main levée, ce qui est accepté. A l'unanimité, les trois rapports font l'objet d'un vote favorable. Les adhérents sont remerciés pour leur confiance.

L'Assemblée doit maintenant renouveler trois mandats d'administrateurs qui sont arrivés à expiration des trois ans, ceux de Jacques Lambert, Christophe Mancini et Bernard Voiseux. Les trois administrateurs sortants renouvellent leur candidature. Il est aussi fait appel à de nouvelles candidatures dans la salle, rappelant que la présence de parents d'élèves serait la bienvenue. Malheureusement, aucune nouvelle candidature ne se présente. Le vote est organisé et Laurence Debeda annonce la réélection des trois administrateurs.

À 11h50, l'Assemblée ayant épuisé les sujets et les questions, la séance est levée.



Bernard VOISEUX et Jacques LAMBERT,  
Co-Présidents du CAEM de Dieulefit-Bourdeaux



**CAEM Ecole de Musique**  
BP31 - 2 rue des Ecoles  
26220 DIEULEFIT  
Tél 04 75 52 06 44  
Site 314 491 184 00037